

OPINION

redaction.union@sonapresse.com

Repenser la taxation des boissons pour financer l'éducation au Gabon

Par Darius ENGUENGH MINTSA*

LES boissons alcoolisées ou gazeuses, qui sont des produits de consommation courante dans le monde entier, représentent des sources potentielles de revenus pour les États. Elles sont souvent soumises à des taxes spécifiques, lesquelles peuvent être affectées à des secteurs prioritaires tels que l'éducation. C'est le cas, par exemple, en France, où la taxe sur les boissons sucrées a été instaurée en 2012 pour financer la sécurité sociale, et au Royaume-Uni, où la taxe sur les boissons sucrées a permis de récolter plus de 300 millions de livres sterling (un peu plus de 228 milliards de francs CFA) par an pour soutenir les programmes sportifs et de petit-déjeuner dans les écoles. Au Gabon, pays où le taux net de scolarisation au secondaire est encore faible (moins de 40 %), une telle mesure pourrait-elle être envisagée pour financer l'éducation ?

L'éducation constitue un enjeu majeur pour le développement du Gabon, mais elle pâtit d'un sous-financement chronique, avec seulement 4 % du produit intérieur brut (PIB) qui lui est consacré, un pourcentage nettement en deçà des standards internationaux, et clairement insuffisant pour relever les défis éducatifs dans un pays où près de 30 % de sa population est en âge scolaire. Cela peut expliquer l'insuffisance et/ou l'indigence des infrastructures, compromettant ainsi fortement la qualité de l'enseignement. En comparaison, de nombreux pays africains, comme le Ghana et le Sénégal, allouent environ 7 % de leur PIB à l'éducation.

Investir dans de nouvelles infrastructures devient une urgence si nous voulons offrir

une formation de qualité accessible à tous les jeunes gabonais. C'est dans cette perspective que nous suggérons l'augmentation des taxes sur les boissons en vue de financer l'éducation au Gabon, sur une période donnée qui peut être de cinq ans.

Pourquoi les boissons alcoolisées ou gazeuses en particulier ? Tout d'abord, elles sont largement consommées, ce qui signifie que la taxation aurait le potentiel de générer des revenus substantiels. De plus, elles ne sont pas essentielles à la survie, contrairement à la nourriture de base, ce qui signifie que leur taxation n'aurait pas un impact disproportionné sur les populations vulnérables. Si cette idée peut sembler audacieuse ou provocatrice, nous pensons qu'elle mérite tout de même toute notre attention. La taxation suggérée pourrait non seulement contribuer à résoudre deux problèmes majeurs, à savoir l'amélioration de la santé publique par la réduction de la consommation de produits potentiellement nocifs, mais

également à générer à court terme des ressources additionnelles en faveur de l'éducation. Notre proposition de taxer les boissons gazeuses ou alcoolisées pour financer l'éducation au Gabon repose sur deux éléments qui montrent la faisabilité de cette mesure :

1) le volume de boissons commercialisées et 2) le coût moyen d'un établissement scolaire au Gabon. La quantité de boissons gazeuses ou alcoolisées commercialisée au Gabon est difficile à estimer avec précision, en l'absence de statistiques



Darius Enguengh Mintsa.

officielles. Néanmoins, selon les données du ministère gabonais de l'Économie, la production moyenne de ces boissons alcoolisées et gazeuses au cours des quatre dernières années a été de 2,8 millions d'hectolitres, soit 280 millions de litres. En ce qui concerne le coût moyen de la construction d'un établissement scolaire complet (incluant tables-bancs, laboratoires, aires de jeux, bibliothèques, etc.), les données du Projet d'investissement dans le secteur de l'éducation (Pise), soutenu par l'Agence française de développement (AFD), qui envisage la construction de 28 nouveaux établissements scolaires pour un montant global de 154 millions d'euros (100,9 milliards de francs CFA), indiquent qu'il avoisine les 5,5 milliards de francs CFA.

En tenant compte de la production moyenne de boissons alcoolisées ou gazeuses au Gabon au cours des quatre dernières années, soit 280 millions de litres, une taxe de 50 francs CFA par litre vendu pourrait rapporter près

de 15 milliards de francs CFA par an au budget de l'État. Un montant à revoir à la hausse en considérant la taxation des boissons importées. Avec ces ressources, il est possible de construire au moins trois complexes scolaires du secondaire chaque année, conformément au coût moyen d'un lycée tel que défini par l'AFD. Sur une période de cinq ans, notre pays pourrait se doter d'une quinzaine d'établissements secondaires. Cela contribuerait significativement à améliorer l'environnement physique d'apprentissage et à résoudre le problème des effectifs pléthoriques qui caractérise nos écoles secondaires, en particulier dans les grands centres urbains. Il existe un consensus dans la recherche selon lequel la surpopulation des classes, ainsi que le manque d'équipements et de ressources adéquats au sein des établissements scolaires, a un impact direct sur la réussite scolaire, la victimisation des élèves et le décrochage scolaire. Les classes surpeuplées entravent la capacité des enseignants

à fournir une attention individuelle, engendrant des lacunes dans l'apprentissage. De plus, le manque d'infrastructures adéquates, telles que des bancs et des espaces d'apprentissage, crée un environnement peu propice à la concentration et à la motivation. L'insuffisance d'équipement éducatif limite les possibilités d'enseignement de qualité, suscitant frustration chez les enseignants et élèves. La réussite scolaire est compromise, la victimisation des élèves est exacerbée, et le décrochage scolaire devient une issue possible, alimenté par un sentiment de découragement, de peu de soutien et de manque de motivation. En somme, la surpopulation des classes et le manque d'infrastructures scolaires adéquates sont des facteurs cruciaux qui contribuent à créer des problèmes majeurs dans le système éducatif.

L'enjeu de l'éducation dans notre pays requiert que les autorités compétentes examinent la proposition que nous suggérons. Des spécialistes pourraient la peaufiner. Nous admettons que les 75 milliards de francs CFA escomptés sur cinq ans reposent sur des hypothèses quelque peu simplificatrices, ne tenant notamment pas compte des possibles effets de la taxe sur la demande et l'offre des boissons ciblées ni des coûts liés à sa collecte et à sa gestion. Par conséquent, il est impératif de réaliser une étude approfondie afin d'évaluer la faisabilité et l'impact d'une telle mesure fiscale sur le secteur éducatif et sur l'économie du Gabon. L'éducation de qualité représente un investissement essentiel pour l'avenir du pays, et il est grand temps de revoir notre mode de financement.

* Docteur en psychopédagogie, professeur certifié d'Histoire-Géographie